



ET POUR LES DÉCHÈTERIES ?

> L'inscription est obligatoire sur www.paysvoironnais.com rubrique déchèteries

> L'accès est soumis à une tarification au passage selon la catégorie du ou des véhicules enregistrés.



À noter

Les professionnels peuvent également se tourner vers d'autres solutions proposées par des entreprises privées.

Ces services, souvent plus flexibles, offrent des horaires étendus, des modalités de dépôt des déchets adaptées et une traçabilité optimisée des apports, le tout disponible sur le territoire ou à proximité.

+ D'INFOS

Une équipe dédiée est à votre disposition pour vous accompagner.

dechetspros@paysvoironnais.com

LE + POUR LES PROS

Suivez le détail de vos passages en déchèterie en temps réel, consultez et téléchargez vos factures depuis votre espace personnel.



New Deal - Grenoble - Photos : Greg Rando - Illustrations : Shutterstock

DÉCHETS PROS

LA COLLECTE

C'EST AUSSI pour vous !

www.paysvoironnais.com



Pays Voironnais - Officiel



LA COLLECTE C'EST AUSSI pour les PROS!

Le Pays Voironnais propose un service de collecte et de traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères pour les professionnels.

POUR QUI ?

- > Collectivités et administrations
- > Établissements publics
- > Commerces, artisans, professions libérales
- > Associations
- > Entrepreneurs



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

► Le service assure la collecte des déchets pros jusqu'à un **volume maximum de 5 000 litres** par semaine, tous flux confondus.



BAC MARRON
DÉCHETS ALIMENTAIRES COMPOSTABLES
À trier en housse compostable mise à disposition par le Pays Voironnais.



À trier en housse compostable mise à disposition par le Pays Voironnais.

► Vous **choisissez les bacs** dont vous avez besoin, en termes de type de déchet, de volume et selon la fréquence de ramassage.

Le +



► Vous **soritez vos bacs** la veille du jour de collecte.

La collecte est réalisée en même temps que celle des particuliers et donc aux mêmes fréquences.



Pour connaître les jours de passage, les calendriers de collecte sont en ligne :

www.paysvoironnais.com
Rubrique déchets

ATTENTION !
Les collectes des jours fériés sont ratrappées le mercredi de la même semaine.

À NOTER

Les cartons sont pris en charge lors d'une collecte spécifique (sur devis) ou gérés par vos propres moyens.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

La redevance spéciale pour les professionnels est appliquée **en fonction des volumes** de déchets hebdomadaires collectés.

 **Moins de 1000 LITRES PAR SEMAINE** (hors cartons)

► Vous n'avez pas à payer la redevance spéciale

Les bacs vous sont fournis gratuitement, à l'exception de celui dédié aux ordures ménagères (bac résiduel) qui est payant et sera votre propriété.

 **Plus de 1000 LITRES PAR SEMAINE**

► Vous devenez redevable de la Redevance Spéciale

C'est une contribution financière demandée aux producteurs de gros volumes de déchets ménagers et assimilés. La facturation est alors calculée au volume collecté dans l'année (en litres). Les bacs de tri sont fournis gratuitement, y compris le bac résiduel.

 Cette collecte suppose la signature d'une convention obligatoire avec le Pays Voironnais.
La copie de votre taxe foncière sera à fournir.

Le +
Vous pouvez aussi faire appel à un prestataire privé.

Vous devrez justifier du traitement conforme de vos déchets.



LE +
Des tournées supplémentaires peuvent être organisées sur devis.

